

Le Vicomte, Jacques, seigneur de Caléon en Saint-Jacut (non cité au procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

La seigneurie de Caléon se situe en la paroisse de Saint-Jacut (actuel département du Morbihan). Au xv^e siècle, elle est en possession des Saint-Marin – Pierre en 1427 ; Jean en 1441 ; Guillaume le 8 septembre 1464 : Pierre ; le 4 septembre 1481 – mais en 1536 elle appartient à Jacques Le Vicomte (LAIGUE, *Le noblesse...*, p. 707-709, 711-712). Les Le Vicomte possédant des œillets de saline en particulier en Assérac, il est possible que la vente, au moins de certains d'entre eux, soit en lien avec l'acquisition de la seigneurie de Caléon.

Le 21 octobre 1511, devant la cour de Guérande, maître Thibaud Le Vicomte est en procès avec Jean Le Pence à propos de l'exemption des droits de serrage et de rayage que ce dernier prétendait avoir sur la line Frnguez (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 156). Dans le compte de la vicomté de Donges, rendu le 4 octobre 1513 et couvrant la période allant du 1^{er} octobre 1511 au 30 septembre 1513, Thibaud Le Vicomte est alloué de la vicomté aux gages de 15 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 448). Le 8 août 1515, Thibaud Le Vicomte est mentionné comme avocat (*ibid.*, E 1169).

Le 2 janvier 1525 (n.st.), Jacques Le Vicomte, s^r de Caléon, vend à Pierre du Verger, seigneur de Saint-Denac, et Jean Cramezel, de Saint-André, 49 œillets de saline à Assérac pour la somme de 300 livres dont Cramezel versa la moitié de la somme (*ibid.*, B 1465, et 15 mars 1525 n.st.]. Le 5 mai 1526, Jacques Le Vicomte est en procès avec François Godelin et Mathurine Caléon, son épouse, au sujet du « droit naturel » de cette dernière (*ibid.*, B 30, f^o 89 ; et encore 5 mars 1530 n. st.] Jacques Le Vicomte obtenant la possibilité de faire appel en parlement, *ibid.*, B 32, f^o 45). Le 5 décembre 1527, Jacques Le Vicomte reconnaît avoir vendu 17 œillets de saline à Mahé Rival pour la somme de 150 livres sous condition de raquet de 5 ans (*ibid.*, B 1483 ; *ibid.*, B 1465, acte du 10 mai 1540 ; condition n'a pas tété levée voire *ibid.*, B 3022, f^o 27 v^o, 21 mars 1536 n.st.]). Le 29 janvier 1530, Jacques Le Vicomte est en procédure avec François de La Bouexière et sa femme, Marguerite Caléon à pros d'arrérages (*ibid.*, B 32, f^o 17) et encore, le 5 janvier 1538, Marguerite Caléon étant alors veuve et tutrice de Claude de La Bouexière son fils (*ibid.*, B 38, f^o 4).

GALLICE Alain, « Le Vicomte », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024